

COMPTE RENDU

Réunion du mardi 12 janvier 2016, conseil de l'ÉD MSTIC.

Personnes présentes : Didier Aubert, Mauricio Bezerra C., Sylvie Cach, Julien Cervelle, Patrice Chatellier, Michel Couprie, Jean-François Delmas, Bernard Ducomet, Valérie Gouet-Brunet, Benjamin Jourdain, Jean-Marc Laheurte, Jean-Patrick Lebacque, Renaud Marlet, Sébastien Mustière, Cyril Nicaud, Latifa Oukhellou, Axel Parmentier, Stéphane Sabourau, Etienne Sandier, Patrick Siarry.

Excusés : Yacine Amirat, Marc Antoni, Didier Chauveau, Antoine Despujols, Gilles Gallée, Olivier Guédon, Michel Kasser, Yosra Marnissi, Christian Thom, Martine Villegas.

Au cours de cette réunion, les points suivants sont abordés.

1) Point budget 2015.

Le budget 2015 d'un montant total de 41000€ a permis de financer pour l'essentiel des missions longues de doctorants dédiées à des séjours à l'étranger d'un montant maximum de 2000€ ou des missions courtes de 1000€ maximum.

L'ÉD MSTIC a engagé 36000€ et la part du budget non dépensé s'explique essentiellement par l'annulation de deux missions de 2X2000€. En plus du budget, l'ÉD MSTIC gère d'autres sources de financement : bourses de mobilité et bourses de cotutelle d'Université Paris-Est, bourses AUF Franco-Allemande et bourses de la région IDF.

L'attribution du budget 2016 ne nous a pas encore été transmise.

2) Financement des thèses en cotutelle.

Le conseil du 19 septembre 2014 de l'ÉD MSTIC a décidé que pour pouvoir s'inscrire, un doctorant doit être financé pour trois ans et au minimum sur la base du SMIC. Dans le cadre d'une thèse en cotutelle, ce financement minimal est nécessaire au moins pour la période passée en France. Un financement de type personnel ou familial n'est pas recevable pour une thèse.

Dès le début de la procédure d'inscription, il sera demandé au directeur de thèse d'UPE l'identification précise des périodes de séjours en France, la source, le montant et la durée du financement.

Le conseil décide que la durée minimale de séjour en France dans le cadre d'une thèse en cotutelle est d'au moins 9 mois à répartir sur les 3 années de la thèse.

3) Point sur les inscrits / abandons de thèse.

A l'issue du bilan au 15 décembre 2015, il apparaît une progression des soutenances : 72 thèses soutenues en 2015 contre 64 en 2014. D'autre part, l'ÉD MSTIC observe une baisse des doctorants inscrits en année 1 soit, 43 nouveaux doctorants en 2015/16 contre 61 en 2014/15. L'ÉD MSTIC a inscrit 210 doctorants au 15/12/2015 contre 257 doctorants en 2014/15. Quelques dossiers de candidature sont en cours d'instruction et devraient représenter moins de 10 nouvelles inscriptions.

La baisse du nombre d'inscrits s'explique par la raréfaction des financements de thèse par l'ANR et par la diminution des nombres d'allocations IGN et IFSTTAR. Au Lissi, de nouveaux programmes internationaux permettent de financer des thèses : les bourses USTH au Vietnam et les bourses Conacyt au Mexique.

Afin d'améliorer le suivi des thèses à partir de la 4^o année de thèse, l'ÉD MSTIC prévoit de relancer les doctorants ainsi que le directeur de thèse en mettant en copie le responsable de laboratoire aux périodes prévisionnelles de soutenance citées sur le dossier dérogatoire.

L'ÉD MSTIC encourage les laboratoires à organiser un comité de thèse dans le cas d'une thèse problématique de manière notamment à ce que la décision éventuelle d'interrompre la thèse soit prise de façon collective.

Il est bien sûr préférable que cette interruption soit décidée le plus tôt possible. Aider le doctorant à trouver de nouvelles perspectives professionnelles est alors souhaitable.

Dans la majorité des cas, et même si l'ÉD demande de façon systématique le dernier relevé de notes du candidat lors de son admission en thèse, les interruptions sont dues à un problème de niveau du doctorant.

Sébastien Mustière nous précise que l'IGN devrait prochainement demander à UPE le rattachement de l'ensemble de son service de la recherche qui regroupe le Cogit, le Matis, le Lareg et le Loemi comme équipe d'accueil de l'ÉD MSTIC.

4) Appels d'offre UPE 2016 : professeurs invités, bourses de mobilité internationale, bourses de cotutelle.

L'ÉD MSTIC a obtenu en novembre dernier, 3 allocations de professeurs invités d'un montant total de 23800€ : Hans Zappe (Esycom), Antonio De Padua Braga (Lissi) et Jan Dirk Wegner (Matis).

UPE a attribué 2 bourses de mobilité internationale aux doctorants d'un montant total de 9350€ : Gêrôme Faure (Cermics) et Junaid Khan (Ligm).

Une doctorante a reçu une bourse de cotutelle d'un montant total de 9950€ à répartir sur 3 ans : Fatima Wehbi (Lissi).